
2MG AZUR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 Av. des Arbousiers, 83370 SAINT AYGULF
842 429 458 RCS FREJUS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 14 AVRIL 2026

Le Deux mille vingt-six,
Le quatorze avril,
A 10 heures,

Monsieur Freddy DETURCK, demeurant 39 Av. des Arbousiers SAINT AYGULF, 83370 FREJUS

agissant en qualité d'Associé unique et président de la société 2MG AZUR sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 39 Av. des Arbousiers, 83370 SAINT AYGULF au **53 avenue des Chênes Verts, Lotissement « Les Rives d'Or » 83370 FREJUS**, et ce à compter de ce jour.

L'Associé unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

"ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 53 avenue des Chênes Verts, Lotissement « Les Rives d'Or » 83370 FREJUS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

Freddy DETURCK